

COMMUNE DE TORSAC

016-211603624-20260216-D202624-DE

Reçu le 27/02/2026

16410 TORSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2026_2_4

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six, le lundi 16 février à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Date de convocation du : 10 Février 2026

Présents : BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, VARAS-DIARRA Catherine, TARDY Marie-Line, GREGOIRE Hervé, SURGET Chantal, LABUSSIÈRE Patricia, GUILBAUD Francis, PERONNAUD Thierry, HENRI Audrey, JORAT David, DEPIT NAUZIN Caroline

Pouvoirs :

Objet : Indemnités des élus

SAUMON Didier a donné pouvoir à Bernard BOUCQ

Absent(s) : BRISSEAUD Philippe, SAUMON Didier

Secrétaire de Séance : Hervé GREGOIRE

Madame le Maire fait part au conseil municipal que la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025, a revalorisé les indemnités du Maire et des Adjoints, avec effet au 24 décembre 2025.

L'indemnité revalorisée du Maire est portée à un taux maximal de 44,3 % de l'indice majoré 835 (au lieu de 40,3 %).
L'indemnité revalorisée de chacun des adjoints est portée à un taux maximal de 11,77 % de l'indice majoré 835 (au lieu de 10,7 %).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 3 abstentions et 11 voix pour, décide de revaloriser les indemnités du Maire et des Adjoints, avec effet rétroactif au 24 décembre 2025, à raison de :

- 44,3 % de l'indice majoré 835 pour l'indemnité du Maire ;
- 11,77 % de l'indice majoré 835 pour l'indemnité de chacun des adjoints.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 3

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
Catherine BREARD

Emis le 16/02/2026, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le
Affiché le.....**27.FEV. 2026**

